

MA MÈRE ADDIC

Par [Nathy](#) Posté le 19/08/2024 à 13h34

bonjour, a tous ,

voila ma mère de 75 ans qui vit avec mon père de 77 ans et accroc au jeux a gratter ,mon père ne le sais pas car elle fais tous en douce ,elle dépense toutes leur retraites dans les jeux a gratter sans compter que le buraliste lui fait crédit en ai longuement parler avec elle ,je lui est dit que je pouvais l aider a gérer car ils n ont plus rien pour faire les courses ou les travaux de la maison qui tombe en ruine .elle essaye de persuader mon père de faire des crédits Cetelem . j ai dit mon père de ne surtout pas signer sauf qu' elle est capable de signer a sa place.

je suis aller chez le buraliste pour lui dire d arrêter de lui faire crédit qu' elle voyait bien que ma mère est asdic au jeux elle me disait oui en secouant la tête avec un grand sourire, mais je pense qu' elle continuera je le verrais que début du mois de septembre quand ma mère va aller payer ses dettes en cb .je lui ai même dit comment faire, de réduire ses retrait elle est de 1200 euro a la cave tout les mois et les facture revienne impayé.plus de 1200 euro en liquide depenser au tabac et encore plus de 700 euro en cb par mois.

Je ne sait plus quoi faire

1 RÉPONSE

Moderateur - 20/08/2024 à 12h43

Bonjour Nathy,

Sachez tout d'abord que la vente à crédit de jeux d'argent et de hasard est interdit par la loi. Cette buraliste se met en infraction en le permettant pour votre maman mais surtout elle ne peut absolument pas réclamer ce que lui doit votre mère car ce "crédit" interdit est réputé nul et non avenue. Votre mère n'est pas obligée de payer et si elle ne le fait pas la buraliste ne peut pas porter plainte sans que cela se retourne contre elle.

Par ailleurs si vous contactez la Française des Jeux et lui signalez que cette buraliste fait crédit alors qu'elle n'a pas le droit, il est fort possible que la Française des Jeux la sanctionne.

Nous vous recommandons vraiment de mettre votre père au courant. C'est un fardeau que vous ne devriez pas porter seule et aussi votre père est concerné lui aussi en premier lieu. Libérer la parole cela permet de parler du problème. Ce n'est pas agréable pour votre mère mais cela permet de commencer à avancer.

Votre mère a une addiction, elle a besoin d'aide. Les choses ne s'arrangeront pas toutes seules par magie aussi nous vous conseillons de nous appeler pour en parler avec l'un ou l'une de nos écoutants. Nous pourrons vous donner les coordonnées d'un CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) qui peut recevoir l'entourage à défaut de recevoir la personne concernée. Les consultations sont gratuites.

On ne pourra pas soigner votre mère contre son gré si elle ne veut pas reconnaître son problème mais, avec l'aide du CSAPA, vous vous verrez expliquer les mécanismes sous-jacents avec les jeux d'argent et vous pourrez commencer à en parler avec votre mère en connaissance de cause. Par exemple, quand on a beaucoup perdu d'argent aux jeux on cherche à se refaire en jouant toujours plus. Accepter que l'argent que l'on a perdu on ne le reverra pas est une étape importante à franchir pour se soigner. Il y a plein d'autres choses à savoir aussi n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un CSAPA.

Courage,

le modérateur.
